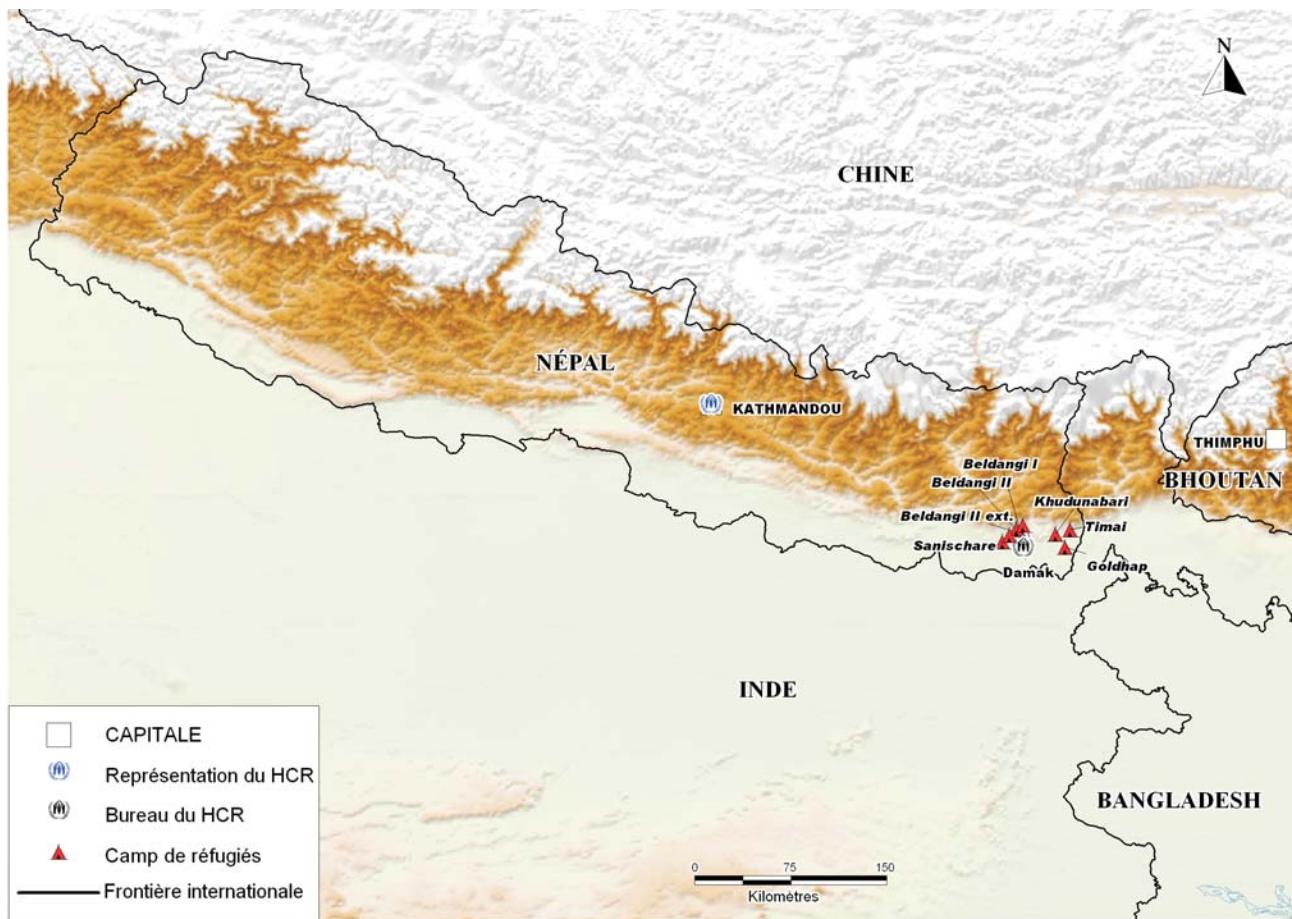


NÉPAL



Faits marquants

- L'opération de réinstallation collective des réfugiés logés dans des camps a débuté en mars. Environ 8 000 des 60 000 personnes ayant exprimé le souhait d'être réinstallées ont quitté le Népal pour des pays tiers au cours de l'année 2008.
- En septembre, le Gouvernement népalais et le HCR ont achevé l'enregistrement d'environ un millier d'individus qui n'avaient pas été comptabilisées lors du dernier recensement et de personnes à charge de réfugiés reconnus comme tels.
- En décembre, les autorités ont achevé de distribuer des cartes d'identité munies de photos à tous les réfugiés enregistrés âgés de plus de 16 ans.

- Le HCR a porté assistance à quelque 600 Tibétains transitant par le Népal pour se rendre en Inde.
- À Katmandou, l'Organisation a offert protection et assistance à environ 300 réfugiés et demandeurs d'asile, dont elle a notamment évalué les dossiers. Vingt-quatre réfugiés vulnérables ont été réinstallés dans des pays tiers après s'être acquittés d'amendes substantielles pour avoir dépassé la durée de validité de leurs visas.
- En avril, le HCR a officiellement mis un terme à son engagement direct auprès des personnes encore déplacées à l'intérieur du Népal. Il continue toutefois à plaider pour la mise en œuvre efficace de la politique nationale en faveur des déplacés internes élaborée en 2007.

Personnes relevant de la compétence du HCR

Type de population	Origine	Total	Nb pers. assistées par le HCR	% femmes	% < 18 ans
Réfugiés	Bhoutan	102 100	102 100	49	33
	Tibétains	20 000	-	50	-
	Pays divers	250	240	35	35
Situation assimilable à celle des réfugiés	Bhoutan	2 500	-	50	-
Demandeurs d'asile	Bhoutan	900	-	39	34
	Pays divers	30	30	38	25
Apatrides	Apatrides	800 000 ¹	-	-	-
Autres personnes relevant de la compétence du HCR	Tibétains en transit	60	60	54	44
Total		925 840	102 430		

¹ Ce chiffre représente une estimation du nombre de Népalais qui vivent toujours dans une situation de facto d'apatriodie après la distribution en 2007 d'environ 2,6 millions de Certificats de Citoyenneté.

Environnement opérationnel |

Au Népal, l'année 2008 a été marquée par un certain nombre d'événements politiques majeurs. Le parti des anciens rebelles maoïstes a obtenu la majorité relative lors de l'élection de l'Assemblée constituante, qui s'est tenue en avril, et a formé un Gouvernement de coalition. La nouvelle Assemblée a proclamé le Népal en tant que République démocratique fédérale et aboli la monarchie qui régnait sur le pays depuis 240 ans.

Néanmoins, les perspectives de stabilité demeurent pour le moins floues. Cette incertitude s'explique par différents facteurs : les tensions qui persistent entre les groupes politiques et en leur sein, l'incapacité de garantir à tous les partis une participation pleine et équitable à la vie politique, les difficultés d'intégration des anciens combattants rebelles au sein de l'armée népalaise, ainsi que le contrôle de facto exercé par les séparatistes et d'autres groupes armés sur de vastes portions de la région du Teraï, qui borde la frontière avec l'Inde.

Dans les camps de réfugiés de l'est du Népal, la violence des groupes opposés à la réinstallation a atteint son paroxysme au début de l'année 2008, lorsque de violentes attaques contre des centres de traitement et des cars transportants des réfugiés ont été perpétrées pour tenter de faire basculer le processus de réinstallation. La condamnation vigoureuse des autorités népalaises, des pays de réinstallation et du HCR, suivie d'un renforcement de la présence des forces de sécurité dans les camps, ont permis aux activités de réinstallation de se poursuivre sans incidents ultérieurs.

En mars, un incendie dévastateur a détruit la plupart des cabanes et des bâtiments collectifs du camp de Goldhap. Bien que l'incendie ait fait plus d'une douzaine de blessés, aucun décès n'a été déploré. Des mesures d'urgence ont été entreprises pour reconstruire le camp, où l'existence a repris son cours normal dès le mois de juillet.

Réalisations et impact |

Objectifs principaux

En 2008, les principaux objectifs du HCR consistaient à rechercher des solutions durables au sort des réfugiés afin de mettre un terme à leur exil prolongé, tout en veillant à ce qu'ils bénéficient d'une protection et d'une assistance adéquates dans les camps. L'Organisation entendait également protéger les réfugiés et les demandeurs d'asile urbains en attendant l'étude de leur dossier et trouver des solutions durables adaptées en faveur des réfugiés. Enfin, le HCR s'est efforcé d'améliorer la santé et la nutrition des réfugiés dans les camps et a appuyé les efforts entrepris pour trouver des solutions au sort des personnes déplacées à l'intérieur du pays en raison du conflit.

Protection et solutions

Bien que des améliorations aient pu être notées dans la situation générale des droits de l'homme au Népal, le pays n'a pas encore officiellement instauré de régime de protection internationale pour les réfugiés et les demandeurs d'asile. Le HCR a continué à plaider pour l'adhésion du Népal à la Convention de 1951 et à son protocole de 1967.

Grâce à la coopération des autorités et à l'appui d'un groupe de pays déterminés à trouver des solutions durables au sort des réfugiés, il a enfin été possible de commencer à réinstaller les résidents des camps, en dépit de la violente opposition à laquelle s'est initialement livrée une partie d'entre eux. Le HCR a veillé à ce que les réfugiés aient accès à des informations complètes, afin de pouvoir choisir librement et en connaissance de cause la meilleure solution pour eux-mêmes et pour leurs familles.

Le Haut Commissariat a offert protection et assistance à quelque 300 réfugiés et demandeurs d'asile urbains. De plus, il est intervenu régulièrement auprès de ses homologues gouvernementaux pour inciter le Népal à respecter l'obligation de non-refoulement à l'égard des nouveaux arrivants tibétains et pour leur permettre de transiter vers l'Inde en toute sécurité.

Les actions de plaidoyer ciblées entreprises auprès des autorités gouvernementales, des membres de la communauté internationale et de la société civile ont permis de les sensibiliser à la situation des apatrides et de les encourager à participer aux efforts de prévention et de réduction de ce problème au Népal. Environ 925 personnes ont reçu des certificats de citoyenneté dans le cadre de deux projets pilotes mettant l'accent sur les populations défavorisées.

Activités et assistance

Abris et infrastructures : toutes les familles vivant dans les camps ont bénéficié d'un abri adapté : 13 pour cent des cabanes ont été rénovées et 530 autres, endommagées par des catastrophes naturelles ou des accidents, ont été réparées. Les passerelles et les routes des camps ont été maintenues en bon état. Grâce à l'augmentation du nombre de réfugiés réinstallés, les groupes de gestion des abris ont pu reloger des familles vulnérables dans 102 cabanes devenues vacantes, tandis que 474 autres étaient démontées afin que les parcelles puissent être consacrées au jardinage.

Appui opérationnel aux partenaires : des structures de gestion adaptées ont permis d'appuyer toutes les activités planifiées et le HCR a défrayé ses partenaires d'exécution d'une partie de leurs dépenses opérationnelles.

Assainissement : il a été procédé à l'entretien des latrines, à la collecte des ordures et à des campagnes de nettoyage régulières. Les déchets des centres de santé ont été correctement éliminés. Plus de 1 780 latrines ont été réparées et 999 toits remplacés. Une centaine de fosses à ordures ont été entretenues pour assurer une bonne gestion des déchets solides. De plus, 271 familles de réfugiés ont été intégrées à un projet pilote de bio-compost, qui leur a permis de gérer leurs déchets ménagers tout en tirant des revenus de la vente du compost.

Assistance juridique : tous les réfugiés ayant besoin d'une assistance juridique, y compris les victimes de violences sexuelles et sexistes, ont bénéficié d'un accompagnement et ont reçu l'aide d'un représentant juridique le cas échéant. Des membres de l'Association du Barreau népalais ont conseillé 176 réfugiés et en ont représenté 124 devant un tribunal. Les antennes juridiques présentes deux fois par mois dans les camps ont sensibilisé les réfugiés aux questions liées à la naturalisation, au droit de la famille ainsi qu'à la législation relative aux délits de droit commun. Les autorités locales, la police et les résidents des camps ont été sensibilisés aux droits et aux devoirs des réfugiés en matière de prévention et de traitement de la violence sexuelle et sexiste.

Besoins domestiques : la plupart des réfugiés ont continué à dépendre d'une assistance extérieure pour leurs besoins domestiques. Toutes les familles réfugiées ont été approvisionnées en briquettes de combustible et toutes les femmes et les jeunes filles en âge de procréer ont reçu des protections périodiques et des sous-vêtements. Les articles de première nécessité produits dans les camps ont permis de générer des revenus, en particulier pour les femmes les plus vulnérables telles que les mères célibataires, celles dont les

Réfugié au camp de Sanischar, au Népal.
La procédure d'approbation de la demande de réinstallation qu'il a déposée pour lui et pour sa famille touche à sa fin.



enfants souffraient de malnutrition et les personnes économiquement marginalisées.

Eau : aucune maladie d'origine hydrique n'a été signalée. La quantité d'eau potable disponible dans les camps est restée conforme aux normes et sa qualité a été régulièrement analysée. Un nouveau puits de forage profond a été creusé dans l'annexe du camp de Beldangi II, tandis que ceux des autres camps étaient nettoyés. Un projet d'approvisionnement en eau potable et un projet de gestion des déchets ont été lancés pour faciliter la cohabitation entre les réfugiés et les communautés d'accueil.

Éducation : 99 pour cent des enfants d'âge scolaire ont été admis dans des établissements primaires et secondaires gérés par les réfugiés. Le taux d'abandon est demeuré inférieur à 2 pour cent en 2008. Du matériel éducatif et récréatif adapté a été distribué tout au long de l'année. Les enfants handicapés ont été intégrés aux classes d'enseignement général, qui ont été complétées par des activités sportives et périscolaires. Grâce à des fonds extrabudgétaires, près de 3 000 jeunes réfugiés de première et de terminale ont reçu une bourse couvrant leurs frais d'inscription et de scolarité dans les lycées locaux. Environ 6 000 réfugiés volontaires ont commencé des cours d'anglais dans les camps.

Santé et nutrition : dans les camps, des compléments alimentaires ont été fournis à l'ensemble des enfants de moins de cinq ans souffrant de malnutrition, des femmes enceintes et allaitantes, des tuberculeux et des réfugiés vulnérables sur le plan médical.

Les réfugiés atteints de maladies chroniques ont reçu des traitements médicamenteux spécifiques. Sur les quelque 20 pour cent de patients devant être orientés vers un établissement

médical, la grande majorité a été envoyée dans des centres de santé primaires et une faible minorité dans des établissements secondaires ou tertiaires. Plus de 360 réfugiés ont bénéficié de consultations psychiatriques. Les séances d'éducation sanitaire ont mis l'accent sur la grippe aviaire, les maladies contagieuses, l'hygiène personnelle, l'allaitement et la nutrition.

Les services de santé génésique ont été maintenus grâce au recrutement d'infirmières qualifiées, au renforcement des services de proximité, à la mise à disposition et à l'utilisation de trousse de médicaments d'urgence et à la distribution de supports d'information, d'éducation et de communication.

Services communautaires : des programmes ciblés ont été mis en œuvre pour répondre aux besoins des différents groupes de réfugiés. Les victimes de violences sexuelles et sexistes ont reçu un soutien médical, juridique et psychosocial. De nouveaux comités de gestion des camps ont été élus. Plus de la moitié des postes de décision des camps étaient occupés par des femmes, tandis que la diversité sociale était améliorée grâce à une plus forte participation des castes inférieures et à une présence féminine accrue parmi elles.

Des centres pour la jeunesse ont organisé des activités sportives, distribué des documents d'information sur le VIH et le sida et animé des ateliers destinés à renforcer l'esprit d'équipe. Ils ont également entrepris des activités de sensibilisation afin de lutter contre des problèmes tels que la violence sexuelle et sexiste, les trafics et l'alcoolisme. Des tournois sportifs ont été organisés pour renforcer les liens entre les jeunes des camps et améliorer leurs relations avec ceux des communautés d'accueil.

Transport et logistique : en dépit des difficultés liées à l'environnement opérationnel, l'accès aux camps de réfugiés est demeuré dégagé. Des livraisons régulières et équitables de

produits de première nécessité ont pu être assurées grâce à la constitution de stocks suffisants et à la participation des femmes à leur distribution.

Vivres : tandis que le PAM fournissait des rations de base pour l'ensemble des réfugiés, le HCR distribuait des aliments d'appoint aux personnes ayant des besoins spécifiques. Tous les réfugiés ont reçu 260 grammes de légumes par semaine et les enfants souffrant de malnutrition sévère ont bénéficié d'une alimentation thérapeutique. Les mécanismes de contrôle de la qualité et de suivi de la distribution mis en place par l'Organisation sont désormais bien établis.

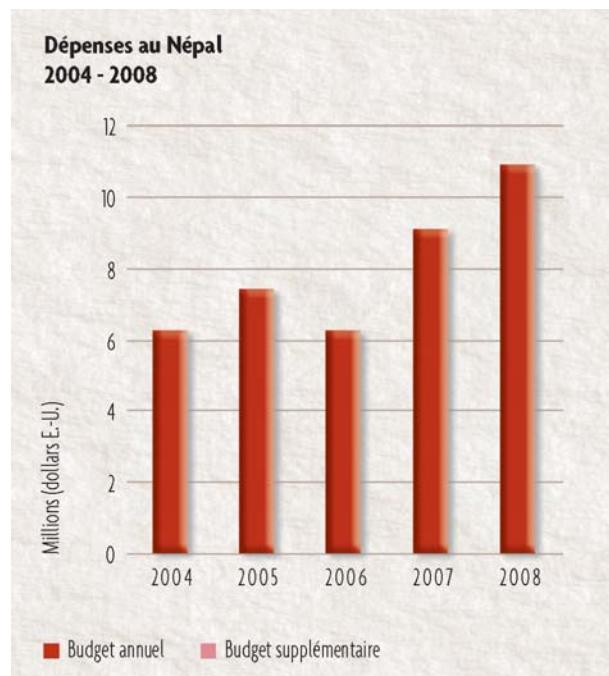
● Contraintes

La poursuite du processus de paix n'a pas produit les résultats escomptés en termes de rétablissement de l'ordre, ni instauré un environnement opérationnel plus propice. L'instabilité politique, les fréquentes grèves générales, les blocus routiers et les inondations survenues le long de fleuve Koshi ont entravé les opérations du HCR, retardant la mise en œuvre des projets et augmentant les coûts. L'assistance offerte aux réfugiés des camps n'a toutefois subi aucune perturbation majeure. Comme par le passé, les groupes protestataires ont globalement respecté la mission humanitaire du HCR et la nécessité pour lui d'accéder aux camps.

En dépit de l'assistance adéquate dispensée aux réfugiés urbains, les incertitudes relatives aux éventuelles solutions durables ont provoqué une considérable agitation au sein de cette population, qui s'est parfois livrée à des manifestations violentes devant le bureau du HCR à Katmandou.

Informations financières

L'opération menée au Népal a été entièrement financée. Des ressources supplémentaires ont permis le déploiement de collaborateurs en charge des solutions. Elles ont également permis la mise en œuvre de programmes destinés à améliorer la santé et la nutrition des réfugiés – notamment par la lutte contre l'anémie et l'assainissement de l'eau –, ainsi qu'à prévenir et à combattre le VIH et le sida. En 2008, les dépenses engagées au Népal ont continué à augmenter après la baisse temporaire due aux mesures d'austérité imposées en 2006.



Organisation et mise en œuvre

Avec la montée en puissance des activités de réinstallation, les effectifs du HCR sont passés de 84 à un total de 148 (32 fonctionnaires internationaux, parmi lesquels des JEA, des détachés et des VNU, et 116 collaborateurs nationaux, parmi lesquels des VNU et des agents déployés par le BSP/ONU). La délégation du HCR à Katmandou était responsable de la gestion globale des activités dans le pays, ainsi que des relations avec le Gouvernement, les missions diplomatiques et les autres entités. Les opérations menées dans l'est du Népal étaient coordonnées par le bureau de Damak.

Collaboration avec les partenaires

Le HCR a consolidé ses accords d'exécution avec 15 partenaires : trois organisations internationales, dont le PNUD/VNU et le BSP/ONU, 11 ONG nationales et le Groupe chargé de la coordination des affaires de réfugiés au sein du ministère de l'Intérieur. Il a également entamé de nouveaux partenariats avec trois ONG nationales, dont deux organisations indigènes implantées dans des régions rurales.

Évaluation générale

Le lancement de l'opération de réinstallation collective a ouvert la perspective d'une solution durable pour un grand nombre de personnes réfugiées au Népal. Parallèlement, l'enregistrement et la distribution de documents d'identité individuels ont considérablement amélioré la protection. Néanmoins, il importe de poursuivre les efforts déployés pour obtenir des possibilités de rapatriement librement consenti.

Partenaires	
Partenaires d'exécution	
Organismes gouvernementaux	ministère de l'Intérieur - Unité chargée de la coordination des affaires de réfugiés
ONG	Association du Barreau népalais (unité de Jhapa), Association of Medical Doctors of Asia (Népal), CARITAS (Népal), Fatima Foundation, Fédération luthérienne mondiale, Federation of Women Entrepreneurs Associations of Nepal, Forum for Protection of Public Interest, General Welfare Pratisthan, Informal Sector Service Centre, Knight Chess Club, Nepal Chepang Association, ProPublic, Transcultural Psychosocial Organization
Autres	
Université de Tribhuvan – faculté de droit, PNUD/VNU, BSP/ONU	
Partenaires opérationnels	
ONG	CICM, Conseil norvégien pour les réfugiés
Autres	Équipe des Nations Unies dans le pays, OIM, PAM

Budget, revenus et dépenses au Népal (dollars E.-U.)					
	Budget final	Revenus issus des contributions	Autres fonds disponibles	Total des fonds disponibles ¹	Total des dépenses
Budget annuel	11 542 864	9 121 151	1 730 946	10 852 097	10 849 696
Prévention et contrôle de l'anémie - BS	138 000	0	54 249	54 249	54 249
Eau et assainissement - BS	115 000	0	54 274	54 274	54 274
Sous-total du Budget supplémentaire	253 000	0	108 523	108 523	108 523
Total	11 795 864	9 121 151	1 839 469	10 960 620	10 958 219

Note: Les programmes supplémentaires n'incluent pas un coût d'appui de sept pour cent prélevé sur les contributions pour couvrir les dépenses indirectes du HCR. Les revenus issus des contributions incluent des contributions affectées au niveau du pays. Les autres fonds disponibles incluent les prélèvements sur les contributions non-affectées ou à affectation large, le solde initial et les ajustements.

¹ Le total des fonds disponibles inclut les ajustements dus aux taux de change.

Rapport financier sur les opérations du HCR au Népal (dollars E.-U.)					
Ventilation des dépenses	Projets de l'année en cours			Projet des années précédentes	
	Budget annuel	Budget supplémentaire	Total	Budgets annuel et supplémentaire	
Protection, suivi et coordination	2 712 632	0	2 712 632	0	
Abris et infrastructure	294 360	0	294 360	43 980	
Appui opérationnel (aux agences)	233 986	0	233 986	34 696	
Assainissement	23 033	10 237	33 270	1 564	
Assistance juridique	869 979	0	869 979	52 381	
Besoins domestiques	1 061 686	0	1 061 686	187 332	
Eau	77 257	44 036	121 293	17 890	
Éducation	648 819	0	648 819	165 250	
Santé et nutrition	1 138 071	54 249	1 192 320	369 075	
Services communautaires	116 747	0	116 747	71 317	
Transport et logistique	178 506	0	178 506	45 805	
Vivres	143 045	0	143 045	32 643	
Versements aux partenaires d'exécution	1 752 077	1	1 752 078	(1 021 933)	
Sous-total des activités opérationnelles	9 250 198	108 523	9 358 721	0	
Appui aux programmes	1 599 498	0	1 599 498	0	
Total des dépenses	10 849 696	108 523	10 958 219	0	
Annulation sur les dépenses des années précédentes					(15 134)
Versements aux partenaires d'exécution					
Paiements effectués	5 606 889	54 274	5 661 163		
Dépenses rapportées	(3 854 812)	(54 274)	(3 909 086)		
Solde	1 752 077	0	1 752 077		
Dû au 1 ^{er} janvier					1 114 237
Dépenses rapportées					(1 021 933)
Remboursés au HCR					(41 942)
Ajustement dû aux taux de change					(8 154)
Dû au 31 décembre					42 208